

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du jeudi 6 avril 2023**

Le jeudi 6 avril 2023 à 09H30, sur invitation du conseil d'administration, les membres de la mutuelle des sapeurs-pompiers de Paris (MSPP) se sont réunis, en 2ème convocation d'assemblée générale, au siège social de la mutuelle situé au 104, avenue de Fontainebleau, 94270 KREMLIN-BICETRE.

Pour cette deuxième convocation, les membres participants qui ont communiqué leur adresse mail à la mutuelle ont été convoqués par message électronique, les autres ont reçu leur convocation par voie postale. Tous les membres participants pouvaient participer au vote électronique.

Les membres du conseil d'administration et les membres participants ont été invités à participer à l'assemblée générale.

=====

Pour cette assemblée générale, 1 279 membres participants ont voté sur 16 694 adhérents au total, soit 7,66 %.

Monsieur Philippe ANTOINE, le président de la MSPP, constate que quorum est atteint et permet que l'assemblée générale puisse se tenir.

Il déclare l'assemblée générale de la MSPP du 6 avril 2023 ouverte à 09H30.

1°- ATTRIBUTION D'UNE MISSION COMPLEMENTAIRE ET D'UN MANDAT DE 6 ANS AU CABINET SEMAPHORES AUDIT

Monsieur Philippe ANTOINE, le président de la MSPP, rappelle le contexte qui a nécessité la convocation de la présente assemblée générale.

Les résolutions N° 1 (*attribution d'une mission complémentaire au cabinet GEA audit*) et N° 2 (*désignation du cabinet GEA audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire*) votées lors de l'assemblée générale 2022 n'ont pas été ratifiées par les autorités de contrôle.

Cette situation implique la désignation d'un nouveau commissaire aux comptes à des fins de régularisation.

Le président propose d'adopter la résolution n°1 : « L'assemblée générale doit se prononcer sur l'attribution d'une mission complémentaire au cabinet SEMAPHORES AUDIT qui aura pour objet d'auditer les comptes des exercices clos au 31 décembre 2021 et clos au 31 décembre 2022 visés par la régularisation.

L'assemblée générale doit se prononcer également sur l'attribution d'un nouveau mandat portant sur 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.


Il est décidé de nommer :

- **le cabinet SEMAPHORES AUDIT, représenté par Marc VINCIGUERRA, en qualité de commissaire aux comptes titulaire ;**
- **le cabinet ALPHA Experts, représenté par Mme Marielle PERRON, en qualité de commissaire aux comptes suppléant. »**

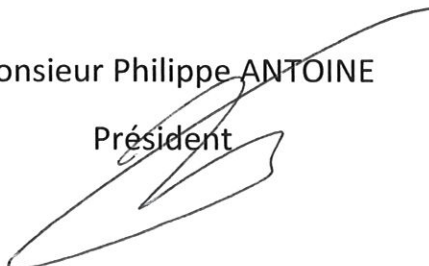
Résolution adoptée

Le président clôt la séance à 09h40.

Monsieur Fabrice MAYAUD
Secrétaire



Monsieur Philippe ANTOINE
Président



ANNEXE : RESULTATS DU VOTE DE LA RESOLUTION

Toutes les résolutions ont été approuvées, les résultats sont détaillés ci-dessous :

Résolution	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NULS	BLANCS	
1	1 068	17	194	0	0	Adoptée à 83,50 %